

## Extrait du Registre des délibérations du 9 avril 2021

Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 13 avril 2021	Nombre de délégués en exercice : 122
Date de convocation : 1 <sup>er</sup> avril 2021	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 77 (554 voix) Votes : Pour : 551 voix - Contre : 2 voix - Abstention : 1 voix

Le 9 avril 2021, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Damvix (85) sous la présidence de Pierre-Guy PERRIER.

### Etaient présents, en visioconférence ou représentés :

AU TITRE DES COMMUNES DE CHARENTE-MARITIME : Anais : Laëtitia REMETTER ; Andilly : Caroline SOULIE ; Charron : Laura MILLET ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; Cram Chaban : Caroline QUEMERAIS ; Ferrières : Jenny MORTAGNE ; La Grève sur Mignon : Stéphane COUTTIER ; Le Gué d'Alléré : Marie-Odile ROUX ; Longèves : Bruno FERRET ; Marans : Romuald QUIRION ; Nuaillé d'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Cyr du Doret : Cyril CHAUVIN ; Saint Jean de Liversay : Sylvie VIVIER ; Saint Sauveur d'Aunis : Loïc MOREAU ; Villedoux : Daniel BOURSIER

AU TITRE DES COMMUNES DES DEUX-SEVRES : Arçais : Philippe LEYSSENE ; Le Bourdet : Clément COHEN ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; Epannes : Isabelle GAUTIER ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Thibault HEBRARD ; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO et Anne CLERE ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Saint Symphorien : David ROUGER ; Sansais : Arnaud VIGER ; Vallans : Olivier CAILLE ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD et Mickaël BAUDRY

AU TITRE DES COMMUNES DE VENDEE : Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; Benet : Georges MERCIER et Sylvie GRIFFON ; La Bretonnière la Claye : Jean-Pierre PELLENEC ; La Couture : Cédric ALVEZ DA CRUZ ; Damvix : Yannick MOREAU ; Doix-lès-Fontaines : Benoît BERLAND ; La Faute-sur-Mer : Laurent HUGER ; Le Gué de Velluire : Alexandre OLNDE ; L'Île d'Elle : Fabien BILLARD ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Maillé : Patricia LUCAS et Cédric GESTRAUD ; Maillezais : Mélanie LIMOGES ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Moreilles : Marie-Jeanne BARRAUD ; Puyravault : Claude CHAUSSADAS ; Rives d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY ; Saint Michel en l'Herm : Jackie RENAUD ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Taillée : Florence TROTTIN et Judicael LAMY ; La Tranche sur Mer : Pierre-Jacques CARLES et Christian NOLLEAU ; Triaize : Didier JOUSSEAUME ; Vix : Marie-Aurore DUPONT-MALOINE ; Vouillé-les-Marais : Laëtitia DAVID

AU TITRE DES EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté d'Agglomération de La Rochelle : Marc MAIGNE ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Laëtitia REMETTER ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : David MARCHEGAY ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

AU TITRE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE : Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAUDEAU ; Charente-Maritime : Pascal CHIASSON ; Vendée : Joël LIMOUZIN

AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE : Benoît BITEAU, Pascal DUFORESTEL, Véronique LAPREE, Jean-Romée CHARBONNEAU

AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE : Pierre-Guy PERRIER, Lydie BERNARD

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME : Catherine DESPREZ, Stéphane VILLAIN

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES : Séverine VACHON

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE : François BON, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Arnaud CHARPENTIER, Anne-Marie COULON

### Stratégie territoriale énergétique : recommandations pour les projets solaires



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Aubrac, Alpes, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Capser Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâlinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord.

## Stratégie territoriale énergétique : recommandations pour les projets solaires

### Contexte

La commission « énergie/climat », créée en septembre 2018 et présidée par Pascal Duforestel, regroupe les représentants des 2 Régions, des 3 Départements, des 8 EPCI et des 3 chambres d'agriculture. Elle a permis l'élaboration de la stratégie territoriale énergétique, qui a été approuvée par le comité syndical du 1er avril 2019 et consiste à :

- > faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables, tout en en préservant la biodiversité et les paysages, conformément à la charte,
- > réduire les consommations d'énergies et favoriser une diversité d'énergies renouvelables respectueuses de l'environnement et du cadre de vie,
- > relayer les bonnes pratiques et soutenir les expérimentations,
- > permettre au Parc d'émettre des avis sur les projets pour lesquels l'État, les communes, les EPCI, les habitants ou les porteurs de projet le sollicitent.

Le schéma éolien, première déclinaison de cette stratégie, a été validé à cette occasion et offre aujourd'hui un outil d'aide à la décision, partagé et déployé localement et partagé avec les Préfets des 3 départements.

A l'occasion des deux dernières commissions « climat/énergie » du 22 février 2020, renouvelée le 11 mars 2021, les membres ont fait part de leur souhait de partager une approche commune sur les énergies solaires. La commission a formulé les recommandations suivantes :

- > **Privilégier l'implantation des panneaux solaires et photovoltaïques sur toitures** : notamment dans les zones d'activités industrielles et artisanales, ombrières de parking. Des fiches techniques pour réussir l'intégration des panneaux solaires et/ou photovoltaïques seront proposées, adaptées aux différentes situations (bâtiments agricoles, secteurs d'habitats récents ou isolés, sites patrimoniaux...).
- > Pour les projets de **centrales photovoltaïques au sol**, qui mobilisent des surfaces conséquentes (2 à 3 hectares pour 1 mégawatt) et préoccupent les acteurs locaux soucieux de préserver les espaces naturels, le paysage et les terres agricoles, il est proposé de privilégier les projets d'implantation uniquement sur des zones artificialisées irréversibles (friches industrielles, carrières, décharges...), en veillant à leur bonne intégration.
- > **Les projets agrivoltaïques** pourront être envisagés, à titre expérimental et sous réserve que la production photovoltaïque apporte une valeur ajoutée à l'activité agricole initiale.

### Décision

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- > de valider, dans le cadre de la stratégie territoriale énergétique du Parc, les recommandations de la Commission « Energie-Climat » concernant les projets solaires telles qu'exposées ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Président  
Pierre-Guy PERRIER

